



Annet Arloing
Allée Pierre Berthomier



Côté Cours
Rue Charles Louis Philippe



Hôtel Dieu - Place du Centenaire -

EHPAD DE CUSSET

Rue Basse du Ruisseau

BP 80302

03306 CUSSET

Tel : 04 70 30 38 38 accueil@mrcusset.fr

www.maisonderetraite-cusset.com



Madame, Monsieur,
Bienvenue.

Vous allez entrer à la Maison de Retraite de Cusset, nous sommes attachés à votre consentement à venir y vivre et vous souhaitons un agréable séjour parmi nous.

Nous mettrons tout en oeuvre pour faciliter votre adaptation à cette nouvelle vie en collectivité.

Ce livret vous aidera à faire connaissance avec votre nouvel environnement.

Christine Dalverny
Directeur

SOMMAIRE

- P. 2 Mot du Directeur
- P. 3-7 Présentation de l'établissement
- P. 8 - 9 La Tarification
- P. 10 Votre confort
- P. 11 - 13 Votre bien-être
- P. 14 - 15 Votre santé
- P. 16 Charte des droits et libertés de la personne âgée

L'EHPAD de Cusset est un établissement public autonome relevant de la Fonction Publique Hospitalière dont le Conseil d'Administration est présidé par le Maire de Cusset.

Le Conseil d'Administration, instance délibérative de l'établissement compte, parmi ses membres, 2 représentants du Conseil de la Vie Sociale.

Le Conseil de la Vie Sociale, instance consultative de l'EHPAD compte 4 représentants des Familles et 4 représentants des Résidents élus tous les 3 ans.

L'EHPAD de Cusset est implanté sur 3 sites distants de quelques centaines de mètres au coeur de la ville. Il comprend : un hébergement permanent, un hébergement temporaire, un hébergement pour personne désorientée, un Accueil de Jour, un P.A.S.A. (Pôle d'Activité et de Soins Adaptés), un S.S.I.A.D. (Service de Soins Infirmiers A Domicile) et une Plateforme d'Accompagnement et de Répit.

DIRECTION : Christine DALVERNY



ADMINISTRATION

Accueil-Recturation-Standard
Adjoint Administratifs
Ressources Humaines
Adjoint Administratif
Finances - Economot - Comptabilité
Adjoint des Cadres
Adjoint Administratif
Tutelles
Adjoint des Cadres
Accompagnement social
Adjoint Administratif

SERVICES GENERAUX

Restauration
Ouvriers Professionnels Diététicienne
Service Technique
Techniciens Hospitalier
Ouvriers Professionnels
Pharmacie
Pharmaciens
Preparateurs
Blanchisserie
Ouvriers Professionnels
Entretien des Locaux
Ouvriers Professionnels
Magasinier
Ouvrier Professionnel
Chauffeur
Ouvrier Professionnel

SOINS - HEBERGEMENT

Pôle Réadaptation
Ergothérapeute
Infirmière
Aides Soignantes
Animation
Aide Médico Psychologique
Agents des Services Hospitaliers
site Hotel dieu
Cadre de Santé : Sandrine VAN AENRODE
AB1
Docteur SASTRE (Infirmiers(ères))
AB2
Docteur FEBVRE-ENJOURAS (Infirmiers(ères))
AB3
Docteur SASTRE (Infirmiers(ères))
Bât. C
Docteur CRAIGNOLINI (Infirmiers(ères))
site Annet Arloing
Cadre de Santé : Jean-Marc KLEPPER
1er étage
Docteur BERGOU (Infirmiers(ères))
2ème étage
Docteur BERGOU (Infirmiers(ères))
3ème étage
Docteur BRUNET (Infirmiers(ères))
Site côté Cours
Docteur CRAIGNOLINI (Infirmiers(ères))
Psychologues

N° de téléphone des services de soins

HOTEL DIEU		ANNET ARLOING	
AB1	04 70 30 38 20	AA1	04 70 30 39 59
AB2	04 70 30 38 21	AA2	04 70 30 39 61
AB3	04 70 30 38 23	AA3	04 70 30 39 63
C	04 70 30 38 27		
MRF	04 70 30 93 30	COTE COURS	
		CC	04 70 30 37 40

Pôle d'Activités et de Soins Adaptés

Aide Soignante
Aide Médico Psychologique

Accueil de Jour

Aide Soignante
Aide Médico Psychologique

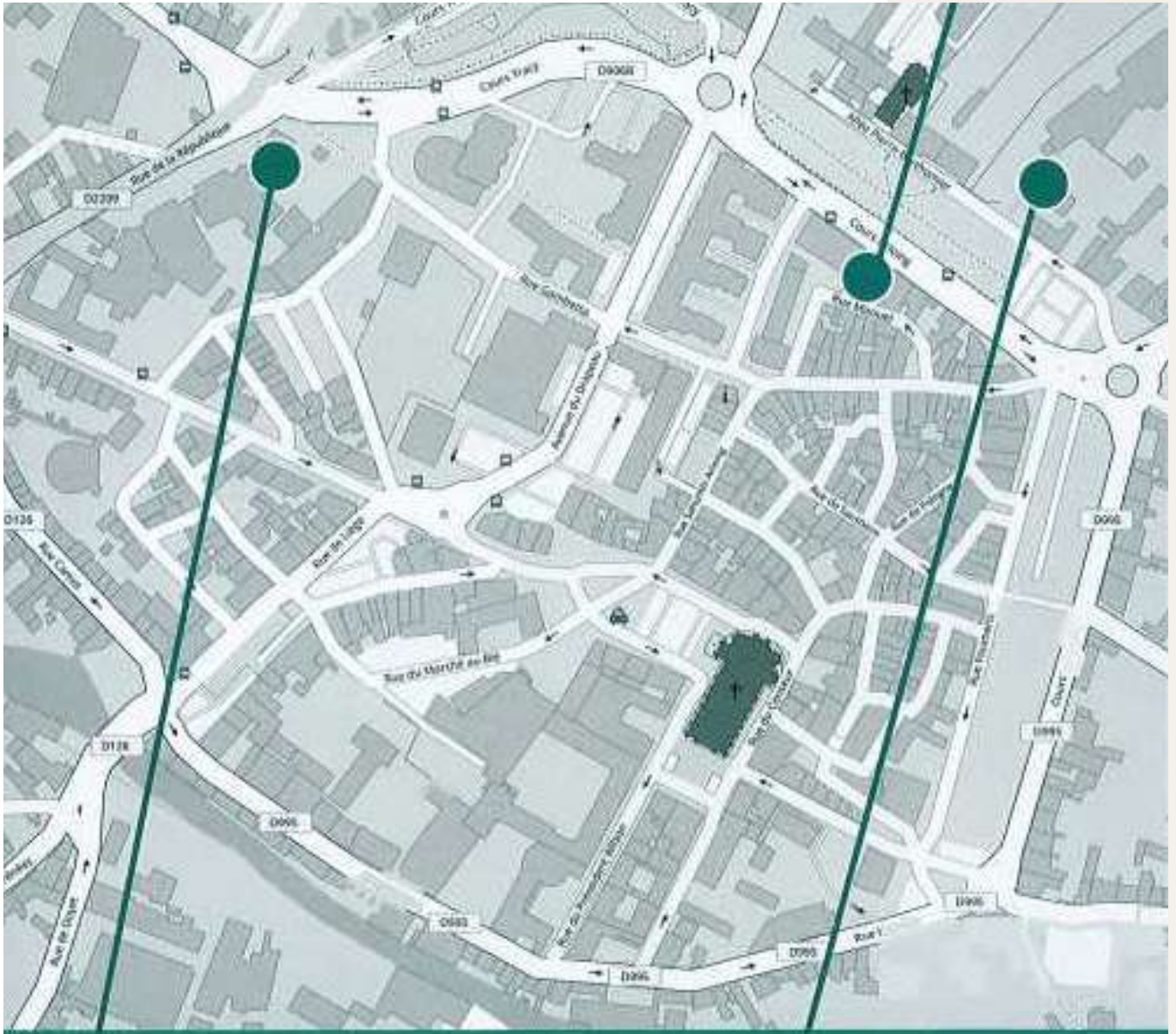
Plateforme d'Accompagnement et de Répit

Psychologue
Aide Médico Psychologique

Service de Soins Infirmiers à Domicile

Martine MITTON, Infirmière Coordinatrice
Aides Soignantes
Aides Médico Psychologique

Côté Cours



Hôtel Dieu

Annet Arloing

L'Hôtel Dieu "Place du Centenaire"

Ce site comprend :

- 110 lits d'hébergement permanent, répartis en 4 services
- 7 lits d'hébergement temporaire, pour courts séjours (90 jours maximum/an)
- 3 lits d'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation (30 jours maximum/séjour)
- 15 lits pour personnes désorientées nécessitant un accueil en unité protégée (Maison Rocher Favyé)
- 10 places d'accueil de jour
- L'Administration, la Pharmacie et la Blanchisserie
- Une salle de Réadaptation
- Une chambre funéraire



Annet Arloing "Allée Pierre Berthomier"

Ce site comprend :

- 99 lits d'hébergement permanent répartis en 3 services
- La Cuisine centrale
- Une salle de réadaptation
- Une chambre funéraire



Côté Cours " Rue Charles Louis Philippe"

Ce site comprend :

- 46 lits d'hébergement permanent répartis sur 2 étages
- Une salle de réadaptation

1 P.A.S.A. de 14 places s'adressent aux résidents souffrant de maladie Alzheimer ou apparentée. L'accès à ce pôle est déterminé par l'équipe pluridisciplinaire. Le P.A.S.A. fonctionne du lundi au vendredi, de 10h à 17h, en alternance sur les 3 sites et propose des activités sociales et thérapeutiques. Le repas de midi est pris en commun. Le P.A.S.A. est encadré par une aide-soignante et une accompagnante éducative et sociale.

Les Admissions

Le dossier d'admission est constitué d'une première partie comprenant les renseignements administratifs (état civil, références des proches, ressources, droits à l'assurance maladie et mutuelle, contrat de séjour, règlement de fonctionnement, modalités de paiement des frais de séjour, assurance responsabilité civile...), d'une seconde avec les renseignements médicaux (réalisé par le médecin traitant ou par le médecin du service en cas d'hospitalisation). Il peut être enregistré sur le site " via trajectoire ".

Une commission se réunit régulièrement afin d'étudier les dossiers d'admissions. Les familles sont ensuite contactées en vue d'un pré-accueil.

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), aides accordées par le Conseil Départemental :

- L'Aide Sociale est destinée aux résidents dont le patrimoine financier ne suffit pas à assurer les frais d'hébergement.
- L'APA permet aux personnes de plus de 60 ans, en perte d'autonomie, de financer une partie du tarif dépendance.

Un dossier d'aide au logement est réalisable auprès de La CAF ou de la MSA ; les résidents peuvent en bénéficier en fonction de leurs ressources.


ACCUEIL / BUREAU DES ENTREES (à l'Hôtel Dieu)

Horaires d'ouverture :

9h00 - 12h30

13h30 - 17h00

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

 04 70 30 38 63

servicesocial@mrcusset.fr

La Tarification

Conformément aux termes du décret 2003-1010 du 22 octobre 2003, le prix de journée est un montant journalier fixé annuellement par arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Allier pour ce qui concerne l'hébergement et la dépendance, et par le Directeur Départemental de l'Agence Régionale de santé pour le Soins.

Ces frais de séjour comprennent trois sections tarifaires :

- Un tarif "hébergement" à la charge de l'utilisateur avec possibilité de prise en charge par le président du Conseil Départemental si le résident est éligible au titre de l'aide sociale.
- Le tarif "dépendance" du GIR 1 à 4 est réglé par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.) du département. Le tarif du GIR 5/6 est à la charge de l'utilisateur.
- Un tarif "soins" pris en charge par l'assurance maladie.
L'EHPAD est régi par une dotation globale qui lui permet de prendre en charge les médicaments, les actes de biologie, radiologie ...

La tarification est téléchargeable sur internet :

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-ehpad-et-maisons-de-retraite/EHPAD/ALLIER-03/cusset-03300/ehpad-public-de-cusset/030780134>



TARIFS JOURNALIERS 2022
HEBERGEMENT PERMANENT

	GIR 1-2	GIR 3-4	GIR 5-6	Moins de 60 ans
Prix de journée hébergement	54,61 €	54,61 €	54,61 €	73,21 €
Prix de journée dépendance	21,96 €	13,93 €	5,91 €	
APA Versée par le Conseil Départemental attribuée aux Résidents de l'Allier	-16,05 €	-8,02 €		
Reste à charge pour le Résident/jour	60,52 €	60,52 €	60,52 €	73,21 €



TARIFS JOURNALIERS 2022
ACCUEIL DE JOUR

	GIR 1 à 6
Prix de journée hébergement	23,48 €
Prix de journée dépendance	5,91 €
Reste à charge pour le Résident/jour	29,39 €
Prestation de Répit Versée par le Conseil Départemental pendant 90 jours/an attribuée aux Résidents de l'Allier	-10,00 €
Reste à charge pour le Résident de l'Allier/jour	19,39 €



TARIFS JOURNALIERS 2022
HEBERGEMENT TEMPORAIRE

	GIR 1 à 6
Prix de journée hébergement	54,61 €
Prix de journée dépendance	5,91 €
Reste à charge pour le Résident/jour	60,52 €
Prestation de Répit Versée par le Conseil Départemental attribuée aux Résidents de l'Allier	-10,00 €
Reste à charge pour le Résident de l'Allier/jour	50,52 €



TARIFS JOURNALIERS 2022
HEBERGEMENT POST-HOSPITALISATION

Prix de journée hébergement	14,09 €
Prix de journée dépendance	5,91 €
Reste à charge pour le Résident/jour	20,00 €



La chambre

L'Etablissement compte une majorité de chambres individuelles et quelques chambres à 2 lits. La chambre sera considérée comme un lieu privatif. Vous y êtes chez vous. Vous pouvez la personnaliser en y installant des bibelots, photos, petits meubles, téléviseur, d'une manière compatible avec l'état de santé de l'utilisateur et conforme aux normes de sécurité.



Le courrier

Il vous est distribué par le personnel chaque matin.



Le téléphone

Une ligne téléphonique et un téléphone peuvent vous être alloués. Vous aurez, alors, un numéro personnel vous permettant de recevoir et passer des appels gratuitement. Vous avez aussi la possibilité d'apporter votre téléphone personnel.



L'accès internet

Un accès wi-fi gratuit est disponible dans l'ensemble de l'établissement sur simple demande.

Les repas

Le petit déjeuner est servi en chambre.

Les déjeuners et dîners sont servis en salle à manger à 12h et 19h. Les repas sont confectionnés par la cuisine de l'établissement en collaboration avec la diététicienne. Une collation vous est servie l'après-midi. Si votre état de santé le nécessite, les repas peuvent vous être servis en chambre en accord avec l'infirmier(ère) du service. Vous pouvez avoir des invités pour partager votre repas moyennant une participation financière, le personnel du service vous renseignera sur les modalités.

Tarifs pour Personne extérieur en semaine : 8.55€, week-end et jours fériés : 12.45€

Le menu de la semaine est affiché dans les services.

Le linge

L'ensemble du linge hôtelier est fourni et entretenu par l'établissement. Il peut en être de même pour votre linge personnel, sous condition d'être marqué avec des étiquettes cousues et non autocollantes à votre nom et prénom.

Le marquage du linge peut être effectué par la blanchisserie de l'EHPAD après un inventaire moyennant un forfait de 50€ pour tout le séjour. Le linge délicat est déconseillé en collectivité.

La coiffure

Un salon de coiffure est installé sur chacun des 3 sites de l'établissement.

Il est à la disposition des intervenants extérieurs. Les frais inhérents à ces interventions sont réglés directement par le résident ou son représentant légal. Vous devrez voir avec le personnel du service pour la disponibilité du salon avant votre prise de rendez-vous.





L'Animation

L'Animation contribue au maintien du lien social du résident au sein de l'établissement. Des activités vous seront proposées (gymnastique, spectacles, atelier cuisine, atelier mémoire, repas d'anniversaire, sorties...). Les activités vous sont proposées dans le respect des souhaits de chacun. Chaque site dispose d'une salle pour ces activités.

Les animations sont signalées sur les panneaux d'affichage dans les halls d'entrée et les étages. Les familles et bénévoles sont vivement invités à participer aux animations.

Les visites et les sorties

Les visites de vos proches sont les bienvenues tous les jours de la semaine.

Elles doivent rester en adéquation avec l'organisation des services et prennent en compte le temps des soins adaptés (nursing) et la vie en collectivité (le temps des repas). Le Directeur peut être amené à en modifier les horaires et les modalités en cas de situations spécifiques.

L'EHPAD est un lieu de vie ouvert, les résidents sont libres d'aller et venir tout en prévenant le personnel du service pour éviter les recherches. Pour leur sécurité les portes de l'EHPAD ferment de 21h00 à 6h30. Durant ces horaires, il est possible de joindre les soignants par téléphone. Des séjours nuit à l'extérieur de l'EHPAD sont possibles sous conditions disponibles au bureau des entrées.



Le culte



Si vous le souhaitez, des ministres de cultes peuvent venir à votre rencontre. Un office catholique a lieu le 2ème mardi de chaque mois en salle polyvalente site Annet Arloing et le 4ème mardi de chaque mois en salle polyvalente de l'Hôtel Dieu.

La Pédicurie



Sur demande de l'infirmière du service, un rendez-vous sera pris, auprès d'un(e) pédicure libéral(e) de votre choix. L'établissement prend financièrement en charge 3 soins/an.

Autres prestations



Les produits d'hygiène tels que le savon, le shampooing, les produits de rasage, le parfum, le dentifrice, la brosse à dents et autres sont fournis par le résident et doivent être renouvelés aussi souvent que nécessaire.

Pour pallier l'incontinence, l'établissement fournit les protections spécifiques.

P.A.P.

(Projet d'Accompagnement Personnalisé)



L'équipe pluridisciplinaire de l'établissement définit avec le résident les axes d'accompagnement personnalisé et les rédige au travers d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé.

Le P.A.P. est révisé autant de fois que nécessaire et au minimum une fois par an.

Le P.A.P. traite de tous les aspects de la vie courante et du besoin en soins du résident.



Les Médecins

Un médecin coordonnateur supervise toute l'activité médicale ainsi que l'activité soignante en collaboration avec le Cadre Supérieur de Santé. Ils peuvent recevoir les familles sur rendez-vous. Un médecin salarié est attaché à chaque service de l'établissement. A ce titre, il devient votre médecin référent et vous visitera une fois par trimestre et plus si nécessaire. Une permanence médicale est assurée de 8h à 20h du lundi au vendredi ainsi que le samedi matin. En dehors de ces horaires, et en cas d'urgence, les équipes soignantes font appel au médecin de garde de secteur ou au 15 et la personne de confiance est alertée.

La Pharmacie

Les médicaments qui vous sont prescrits par le médecin de l'établissement sont directement livrés dans votre service par la pharmacie interne de la maison de retraite.

L'Equipe soignante

Chaque service se compose d'infirmiers qui assure la prise en charge des soins. Egalement composé d'aides soignants, d'accompagnants éducatifs et sociaux et d'agents des services hospitaliers qualifiés qui sont là pour vous aider dans votre quotidien. Des Cadres de Santé coordonnent les équipes et veillent au bon fonctionnement des différentes unités.

Les Kinésithérapeutes

Des kinésithérapeutes libéraux interviennent sur prescription médicale du médecin du service.

La Réadaptation



Le service est coordonné par une ergothérapeute, il dispose de professionnels qui assurent des fonctions de maintien de l'autonomie.

Ce service intervient à la demande des médecins de l'établissement. Ces personnels se chargent aussi de la gestion du matériel d'aide à la mobilité (cannes, déambulateur, fauteuil roulant...).

Vous pouvez apporter votre matériel s'il vous appartient et vous devez stopper toute location faite à domicile car l'établissement est habilité à le fournir.

Les Psychologues



Des psychologues, salariés de l'EHPAD, interviennent prioritairement auprès des Résidents et peuvent intervenir auprès des Familles. Ils sont disponibles dès l'entrée notamment pour faciliter l'adaptation de la personne accueillie.

Vous pouvez les contacter au :

Hôtel Dieu : 04 70 30 93 17

Annet Arloing et Côté Cours : 04 70 30 37 45

Unité "Alzheimer" : 04 70 30 93 30

Accueil de Jour : 04 70 30 93 10

Autres prestations



En cas de déplacement programmé du résident sur l'extérieur celui-ci se réalisera par les proches ou le cas échéant en ambulance, taxi, VSL, selon les souhaits du résident. Le transport reste à sa charge.

Pour certains transports, une prescription médicale peut être formalisée.

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE AGEE EN SITUATION DE HANDICAP OU DE DEPENDANCE

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

1. Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

2. Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

3. Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

4. Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

5. Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6. Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

7. Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

8. Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

9. Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

10. Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

11. Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12. La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

13. Exercice des droits et protection

juridique de la personne vulnérable Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

14. L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.